

**COMMUNE DE FREISSINIÈRES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2022**  
**DÉLIBÉRATION N° 2022-71**

<b>CONSEILLERS EN EXERCICE : 10</b>	
Conseillers présents : 6	Pour : 9
Conseillers absents : 4	Contre :
Conseillers représentés : 3	Abstention :

L'an deux mille vingt-deux, le dix novembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 02 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

**Présents** : BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille- MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

**Absents** : ARDUIN Annie - BOISSET Philippe - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

**Pouvoir** : BOISSET Philippe à BOISSET André - LATIL Jessica à BOISSET Vincent - LEJEUNE Laurent à MESTRE Françoise

**Secrétaire de séance** : BERTHALON Jérôme

**Objet** : BUDGET PRINCIPAL. DÉCISION MODIFICATIVE N° 3.

Afin de permettre de réajuster le budget primitif 2022, Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative sur le Budget Principal de la façon suivante :

- Modification des crédits selon les tableaux ci-dessous :

SENS	Imputation	Intitulé	OUVERT	REDUIT
Dépenses fonctionnement	011 615231	Voiries		769.23 €
Dépenses fonctionnement	011 61551	Matériel roulant		5 199.07 €
Dépenses fonctionnement	042 6811	Dotations aux amortissements	769.23 €	
Dépenses fonctionnement	65 6573641	Aux budgets annexes	5 199.07 €	
Dépenses investissement	23 2313 21001	Constructions		200.00 €

SENS	Imputation	Intitulé	OUVERT	REDUIT
Dépenses investissement	21 2158 15006	Autres installations, matériel et outillage technique	200.00 €	
Recettes investissement	040 2804182	Bâtiments et installations	769.23 €	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Ouverture	200.00 €	5 968.30 €
	Réduction	200.00 €	5 968.30 €
Recettes	Ouverture	769.23 €	
	Réduction		
<b>Equilibre :</b>		<b>769.23 €</b>	<b>0 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
 Approuve l'exposé du Maire.  
 Accepte cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

*Pour Extrait Conforme*  
**Le Maire**  
**Cyrille DRUJON D'ASTROS**



Pour le Maire et par délégation  
**Monsieur Eric MEGNON**  
 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.